

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 91 (1940)

Heft: 12

Artikel: Contribution à la culture du mélèze dans le haut Jura

Autor: Barbey, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

91^{me} ANNÉE

DÉCEMBRE 1940

N° 12

Contribution à la culture du mélèze dans le haut Jura.

La question du mélèze, et surtout du mélèze cultivé en dehors de ses stations naturelles, a déjà été exposée dans une série d'études et d'articles parus dans les revues forestières européennes.

Le « problème du mélèze » est loin d'être résolu; il ne le sera pas de longtemps; pas plus que celui de l'introduction de certaines essences étrangères dans les entreprises de *boisement* de l'Europe.

Cependant, il est intéressant de mettre en relief les observations que les praticiens peuvent enregistrer, dans des cas déterminés d'acclimatation plus ou moins réussis, et dans des conditions d'altitude, de sol et de climat les plus variées. De l'ensemble d'expériences entreprises, dans des stations les plus diverses, il sera peut-être possible d'établir un jour certaines règles et surtout d'éviter de nouveaux échecs culturels.

Nous ne saurions que répéter ici ce que M. Léon Schaeffer, inspecteur des eaux et forêts, attaché à la « Station de recherches forestières de Nancy », a énoncé en 1936¹ dans une remarquable étude sur le sujet : « En outre des faits connus, il reste bien des points qui n'ont été qu'incomplètement élucidés. Evitons donc une conclusion hâtive. »

Voilà une trentaine d'années que nous observons l'allure du mélèze dans certaines stations du Jura, où il a été introduit artificiellement, soit à la fin du XIX^{me} siècle, soit au cours des quarante dernières années.

D'une façon générale, il se comporte mieux en côte et surtout sur la moraine glaciaire en dessous de 1100 m qu'au-dessus de cette limite et, en particulier, sur les plateaux s'étageant entre les sommités les plus élevées de cette chaîne de montagnes.

¹ L. Schaeffer : Le problème du mélèze. « Revue des Eaux et Forêts », mars 1936, pages 225 à 239. Paris, Berger-Levrault, éditeurs, Rue Auguste-Comte 5.

Déjà au début de notre activité dans la région du Suchet — cette observation remonte à près d'un demi-siècle — nous avons constaté les vestiges de deux petits bouquets de ce conifère, dans des situations analogues comme altitude (1360 m), sur deux versants absolument opposés du pâturage de Bel Coster, au-dessus de Lignerolle, l'un sur sol français orienté au N. O., et l'autre sur territoire suisse en plein S. S. E.

L'ancien propriétaire de cet alpage — boisé naturellement en épicéa, avec une très faible proportion de hêtres et de sapins — avait, vraisemblablement entre les années 1845—1860, tenté un essai d'introduction du mélèze d'Europe. Malgré une protection, au moyen de murs, contre l'abrutissement et le piétinement des bovins, ces deux groupes de conifères étrangers ont misérablement dégénéré. Déjà en 1900, on ne constatait la présence, sur l'une des surfaces clôturées, que d'un seul tronc en complète pourriture, recouvert de lambeaux de lichens (*Usnea barbata*).

Notre impression, déjà à l'époque de ces lointaines observations, était que le mélèze n'avait pas trouvé, sur la crête du Jura, les conditions climatiques qu'il exige.

Une dizaine d'années plus tard, à propos d'une entreprise de boisement sur un plateau légèrement inférieur (1200), au territoire de Ballaigues, au lieu dit « les Prés Brunets », sur un sol calcaire décalcifié, relativement meuble, au-dessus de la limite supérieure de la moraine glaciaire, nous avons tenté un nouvel essai d'acclimatation du mélèze d'Europe.

Notre but était d'associer une autre essence à des plantations d'épicéas s'étendant sur d'anciens « fauchages » abandonnés, non soumis au parcours et parsemés d'épicéas de tous âges, ayant poussé naturellement et en ordre dispersé dans des buissons de noisetiers. Le hêtre est ici, comme dans l'étage supérieur de la chaîne du Jura, associé au conifère dominant, l'épicéa.

En somme, nous nous proposions de transformer des prés plus ou moins boisés, livrant une seule récolte de foin par année, en un peuplement densément constitué et aussi panaché que possible, de façon à éviter une monoculture.

A cette époque (1900—1913), il n'était pas encore question chez nous de cultures préparatoires d'essences feuillues destinées à transformer d'abord le sol gazonné avant d'y installer les essences

appelées à constituer la forêt d'avenir. Il nous semblait que, malgré l'échec du mélèze enregistré à Bel Coster, on pouvait, 160 m plus bas, et dans une situation très aérée et ensoleillée, tenter une fois encore l'introduction du mélèze, sinon en vastes peuplements, tout au moins par pieds isolés ou par petits bouquets.

Nous n'ignorions pas que ce conifère alpin a des exigences spéciales au titre climatique, mais que, dans maintes situations des côtes du Jura, du Plateau suisse et des Préalpes, il s'accorde de situations pédologiques et météorologiques autres que celles qu'il rencontre dans les Alpes.

Dans une étude très fouillée que M. Hess, inspecteur fédéral des forêts, va faire paraître prochainement pour le plus grand profit de la sylviculture helvétique, et dont nous avons eu la bonne fortune de parcourir le manuscrit, l'auteur relève que le mélèze a son optimum là où les précipitations sont les plus faibles. L'auteur démontre que les questions de température, de pluviosité, d'altitude et d'exposition sont secondaires. Avec d'autres sylviculteurs, qui ont traité la question du mélèze, M. Hess partage leur point de vue et admet que ce conifère exige surtout un air lumineux, transparent et sec. Il ajoute que, sur le plateau et au pied du Jura, malgré les déficiences climatiques et sur un sol fertile, le mélèze prospère. Dans son aire naturelle de dispersion, ce conifère n'a pas de préférence sous le rapport des qualités physiques du sol. Ces exigences augmentent lorsqu'on introduit cette essence résineuse dans les Préalpes et le Plateau. Cependant, nos lecteurs n'ignorent pas qu'entre Jura et Alpes, il y a de superbes peuplements de mélèze d'origine artificielle, de plus d'un siècle, qui donnent pleine satisfaction.

D'autre part, il est incontestable que ce conifère est en régression dans les Alpes, par suite de l'abus du parcours du bétail, du piétinement, du durcissement du sol et de la formation d'un épais tapis brut, qui recouvre le sol de nombreux mélèzeins et entrave la régénération.

M. Schaeffer précise, non sans raison, qu'on n'a pas toujours des données suffisantes sur la provenance des graines ou des plants employés; il est difficile d'attribuer la réussite ou l'échec d'une plantation à l'origine des semences.

Considérons maintenant ce cas concret d'essai d'acclimation. Notre illustration représente l'un des aspects de ce bouquet de mélèzes, planté en 1911, dont les arbres les plus élevés atteignent 12 m; il ne présente pas des signes de végétation prospère, malgré un accroissement en hauteur absolument normal sur un sol de fertilité moyenne.

Si la cime et la portion supérieure du houppier sont en pleine vitalité, les branches inférieures et la base du tronc apparaissent garnies de lichens. D'autre part, une importante proportion des tiges dominées, qui n'ont pas dépassé la hauteur de 2—6 m, sont sèches et beaucoup d'entre elles ont été éliminées avant la prise de la photographie.

En somme, le mélèze semble, dans cette station, devoir surmonter les circonstances climatiques défavorables. Toutefois, ce ne sont que les tiges d'élite qui, malgré l'emprise des lichens à la base de leur frondaison, réussissent à se développer normalement. Les pieds faibles, retardés, sont franchement déficients et destinés à disparaître.

Il est intéressant de constater que cette plantation en ordre dispersé, qui s'étend sur une dizaine d'hectares, n'a jamais été atteinte par le chancre (*Dasyscypha Wilkommii*), ce parasite qui décime tant de cultures de mélèze en plaine. Par conséquent, dans le cas présent, le dépérissement est à attribuer à une attaque primaire des lichens. Leur présence est certainement due à des conditions climatiques défectueuses, dans cette station où le brouillard, le givre et les précipitations (environ 1000 mm par an) anémient une essence qui, par ailleurs, n'y trouve pas des conditions pédologiques très favorables.

On peut, nous semble-t-il, tirer une autre conclusion de ce demi-échec : à savoir que la plantation préalable d'essences feuillues sur ces prés-bois, dans le seul but de transformer et d'améliorer la perméabilité du terrain, n'eût probablement rien changé au résultat constaté à l'heure présente. En effet, comme d'autres sylviculteurs l'ont établi, le mélèze a ses exigences climatiques qui peuvent varier avec les races provenant d'altitudes diverses. Les mélèzes des Alpes, des Carpates, des Sudètes et de l'Ecosse présentent, sous le rapport de l'adaptation à des stations de plaines, d'indiscutables différences qui sont loin encore d'être élucidées.

Le cas des Prés Brunets demeure une inconnue : c'est la question de provenance des graines, question qui, en 1900, ne nous passionnait pas comme c'est le cas aujourd'hui. Ces plantations proviennent de semences d'origine allemande, très vraisemblable-



Phot. Aug. Barbey.

Végétation luxuriante du mélèze du Japon.

Boisement des Prés Brunets, sur Ballaigues (Vaud).

ment récoltées au Tyrol, qui demeure la région principale de ravitaillement des marchands de graines de mélèze. Une race d'origine valaisanne, ou engadinoise, aurait-elle donné de meilleurs résultats ? Il est permis d'en douter.

En tout état de cause, les sujets d'élite, élancés, qui actuellement présentent une cime verte et une pousse terminale normale,

parviendraient à dominer la crise de jeunesse et à atteindre la dimension de poteau et peut-être de charpente, mais vraisemblablement ils n'atteindront jamais un âge avancé. On peut en tirer la leçon que tant que nous ne serons pas mieux documentés sur les exigences propres à telle ou telle race de mélèze, il vaudra mieux ne pas faire autre chose que des essais en matière d'entreprise de *boisement* sur des sols peu fertiles. En raison de la valeur indiscutable du bois de ce conifère, ces essais méritent cependant d'être poursuivis dans des conditions d'altitude, de sol et d'exposition propices, mais variées.

* * *

Notre expérience a porté, dans la même station, sur une tentative d'acclimatation du mélèze du Japon (*Larix leptolepis*) dont la photographie ci-devant représente un groupe âgé de 29 ans. Les sylviculteurs les plus opposés à toute introduction d'essences étrangères, lors de créations de forêts artificielles, devront reconnaître que l'exemple des Prés Brunets est singulièrement démonstratif... sinon convaincant pour eux. En effet, les bouquets de ce conifère japonais, qui atteignent presque la même hauteur que ceux constitués par son concurrent européen, ne présentent pas traces de dépérissement, mais une végétation exubérante, sans aucune invasion de lichens.

D'ailleurs, nous avons fait des observations identiques sur le comportement de ces deux espèces de mélèzes, dans les vastes reboisements du plateau de Millevaches en Corrèze. Dans cette station très exposée aux frimas, le mélèze d'Europe s'est révélé beaucoup moins résistant à la dégénérescence que son concurrent japonais, preuve en soient les photographies que nous avons publiées en 1935 sur cette question.¹

En résumé, le problème du mélèze nous réserve encore des inconnues; il vaut cependant la peine, en raison de la qualité exceptionnelle de son bois, de poursuivre cette étude et de s'efforcer d'étendre sa culture là où elle est indiquée par ses exigences.

Aug. Barbey.

¹ A. Barbey : En marge du plateau de Millevaches. « Bulletin de la Société de Franche-Comté et des Provinces de l'Est », juin 1935, pages 63 à 71.